



DOCUMENT D'OBJECTIFS Site Natura 2000 n°FR9101368 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »



PHASE 1: SYNTHESE

Diagnostic & enjeux

Validé le 13/01/2012 par le comité de pilotage







STRUCTURE OPERATRICE NATURA 2000 & MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV) 1 avenue du Mont Aigoual - 34190 GANGES

Démarche suivie au SMPACV par François ABBOU et Laurette ANGELI (élus), Anne CAZIN (directrice) et Mathilde GUITTET (chargée de mission Natura 2000)

> Appui à la maîtrise d'ouvrage par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (Patrice BENOIT)

OPERATEURS TECHNIQUES

<u>Diagnostic écologique</u> : Cabinet Barbanson Environnement (étude milieux terrestres)

Aqua-Logiq & Fédération de pêche du Gard (étude milieux aquatiques)







<u>Diagnostic socio-économique</u>: Office national des forêts (volet « Forêt publique »)

Centre Régional pour la Propriété Forestière (volet « Forêt privée »)

& Envilys (volet « Agriculture »)







REDACTION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

<u>Rédaction</u>: Mathilde GUITTET (SMPACV)

Relecture du document : Anne CAZIN et François ABBOU (SMPACV), Patrice BENOIT (DDTM 30) et Nathalie LAMANDE (DREAL LR)

<u>Crédits photographiques</u>: SMPACV / CBE / Aqua-Logiq

Référence à utiliser

GUITTET Mathilde (2012) - Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » FR9101368, Phase 1 : Synthèse « Diagnostic et Enjeux ». Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle, 24 pages.

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » (FR9101368) - Rapport de synthèse du diagnostic (13/01/2012)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I - Présentation de la démarche Natura 2000	2
I.A - Natura 2000, un réseau européen de sites naturels	2
I.B - Le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »	2
I.C - Organisation opérationnelle de la démarche	4
II - Synthèse du diagnostic écologique	5
II.A - Caractéristiques physiques du site Natura 2000	5
II.A.1 - Géologie, topographie et pédologie	5
II.A.2 - Climat et hydrologie	5
II.B - Les milieux alluviaux du site Natura 2000	6
II.B.1 - Les habitats d'intérêt communautaire liés au cours d'eau	6
II.B.2 - Les espèces d'intérêt communautaire liées au cours d'eau	6
II.C - Les milieux terrestres du site Natura 2000	7
II.C.1 - Les habitats terrestres d'intérêt communautaire	7
II.C.2 - Les espèces terrestres d'intérêt communautaire	9
II.D - Hiérarchisation des enjeux écologiques	10
III - Synthèse du diagnostic socio-économique	13
III.A - Eléments administratifs, humains et territoriaux	13
III.B - Activités socio-économiques exercées	14
III.B.1 - Activités agricoles	14
III.B.2 - Activités forestières	15
III.B.3 - Activités touristiques	16
III.B.4 - Activités de pleine nature	16
III.C - Enjeux socio-économiques du territoire	18
IV - Analyse des interactions entre les activités humaines et les enjeux éco	ologiques .19
CONCLUSION : Proposition d'objectifs de développement durable	20

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, le site de la « Vallée du Gardon de Saint-Jean » a été proposé comme Site d'importance communautaire (SIC) en mars 2001 à la commission européenne, au titre de la directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992. En effet, la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire sur le territoire tels que les châtaigneraies de type méditerranéen, les prairies maigres de fauches ou l'écrevisse à pattes blanches justifie ce classement afin d'assurer la conservation de ces derniers.

A partir de 2009, des réunions ont été mises en place sur le territoire afin d'organiser le fonctionnement opérationnel du site Natura 2000. Le Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV) fut alors désigné « structure opératrice » et a lancé en janvier 2011 l'élaboration du plan de gestion du site, appelé Document d'objectifs (DOCOB), grâce au soutien financier de l'Etat, de l'Europe et de la grande majorité des collectivités locales concernées.

Le Document d'objectifs est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du site Natura 2000 au travers du comité de pilotage (instance décisionnelle regroupant les collectivités, les organismes socioprofessionnels, les associations) et de groupes de travail. Il établit en premier lieu le diagnostic écologique et le diagnostic socio-économique du territoire afin de déterminer, dans un second temps, les objectifs de gestion et le programme d'actions à mener.

Le présent document a pour but de synthétiser l'état des lieux écologique et socioéconomique du territoire ainsi que les enjeux Natura 2000, afin de permettre une lecture plus rapide et d'en faciliter la compréhension. Les documents détaillés de diagnostic sur lesquels se fonde cette synthèse sont téléchargeables sur le site Internet suivant (rubrique « Participer, aller plus loin »): http://valleegardonsaintjean.n2000.fr.

Que tous les organismes ou personnes ayant participé à l'élaboration de ce document soient ici remerciés pour leur aide.

I - Présentation de la démarche Natura 2000

I.A - Natura 2000, un réseau européen de sites naturels

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite « directive Oiseaux », et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite « directive Habitats ». Un site ne peut être désigné qu'au titre de l'une ou l'autre de ces directives. Ces dernières listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 27 844 sites au total selon le baromètre de décembre 2010. Il existe 22 529 sites au titre de la directive « Habitats », représentant 71,9 millions d'hectares et couvrant 13,7 % de la surface terrestre de l'Union européenne. Les sites terrestres classés au titre de la directive « Oiseaux » sont au nombre de 5315 et couvrent 59,4 millions ha, soit 11,4 % de la surface terrestre de l'Union européenne.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites naturels présentant des habitats et/ou espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et les pays sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays ayant une forte responsabilité pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire étant donné sa richesse écologique.

En France, le réseau de sites Natura 2000 est composé à l'heure actuelle de 1 749 sites pour 15,2 millions ha hors domaine marin qui représente 6,2 millions ha. Ainsi il y a 1 367 sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » couvrant 8,5 % de la surface terrestre de la France (soit 4,7 millions ha), et 382 sites au titre de la directive « Oiseaux » représentant 7,9 % de la surface terrestre du territoire français (soit 4,4 millions ha).

En Languedoc-Roussillon, le réseau régional Natura 2000 comprend 151 sites dont 140 sont pilotés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon (DREAL LR). Il y a 130 sites terrestres parmi lesquels 88 ont été désignés au titre de la directive « Habitats » et 42 au titre de la directive « Oiseaux ». Le réseau couvre ainsi près de 32 % de la superficie du Languedoc-Roussillon.

I.B - Le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »

Lors du classement du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », un Formulaire standard de données a été transmis à la commission européenne et correspond à l'identité officielle du site. Il précise les différentes caractéristiques de ce dernier (cf. Figure 1) dont les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié son classement et qui sont détaillés dans la partie « Diagnostic écologique » de ce rapport de synthèse.

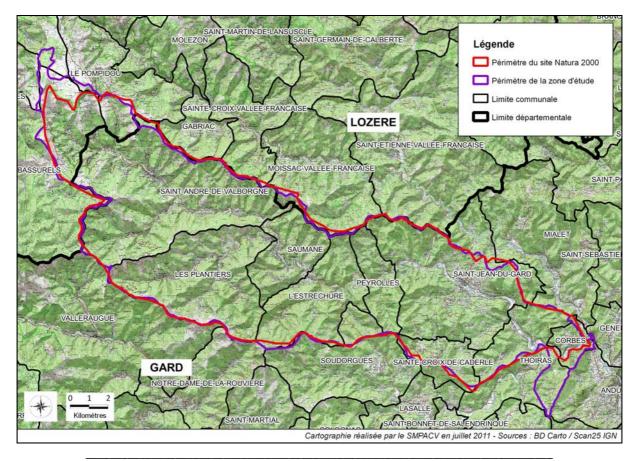
Le site chevauche les deux départements du Gard et de la Lozère et s'étend sur une grande partie du bassin versant de la vallée du Gardon de Saint-Jean allant de Bassurels et Le Pompidou au Nord-Ouest jusqu'à Thoiras et Corbès au Sud-Est (cf. Figure 2). Dans un souci de cohérence écologique, le diagnostic du territoire est réalisé sur le périmètre du site Natura 2000 agrandi aux limites du bassin versant du Gardon de Saint-Jean et incluant également la Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) « Rocher du Mas Pont » afin de prendre en compte certaines mares temporaires à fort enjeu situées sur la commune de Corbès. Ainsi une zone d'étude a été définie avec un périmètre de près de 19 560 hectares (cf. Figure 2).

Figure 1 : Fiche d'identité du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »

Nom et numéro officiel du site	Vallée du Gardon de Saint-Jean - FR9101368
Date de transmission	Mars 2001
Désigné au titre de la directive	Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE
Région biogéographique	Méditerranéenne
Localisation du site	Languedoc-Roussillon, Gard (91 %) et Lozère (9 %)
Superficie officielle du site	19 060 hectares
Préfet coordinateur	Monsieur le Préfet du Gard
Président du comité de pilotage	Monsieur François ABBOU (vice-président de la communauté de communes de la Vallée Borgne)
Opérateur local	Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle
Prestataires techniques	<u>Diagnostic écologique</u> : Cabinet Barbanson Environnement, Aqua-Logiq & Fédération départementale de pêche du Gard <u>Diagnostic socio-économique</u> : Office national des Forêts, Centre régional pour la propriété forestière LR & Envilys
Historique administratif du site	Mars 2010 (Saumane) : Désignation de l'opérateur local & élection du président du comité de pilotage (COPIL) Mars 2011 (Saumane) : Première réunion du COPIL pour le lancement de l'élaboration du document d'objectifs (Docob)

Sources : Formulaire standard de données - Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle

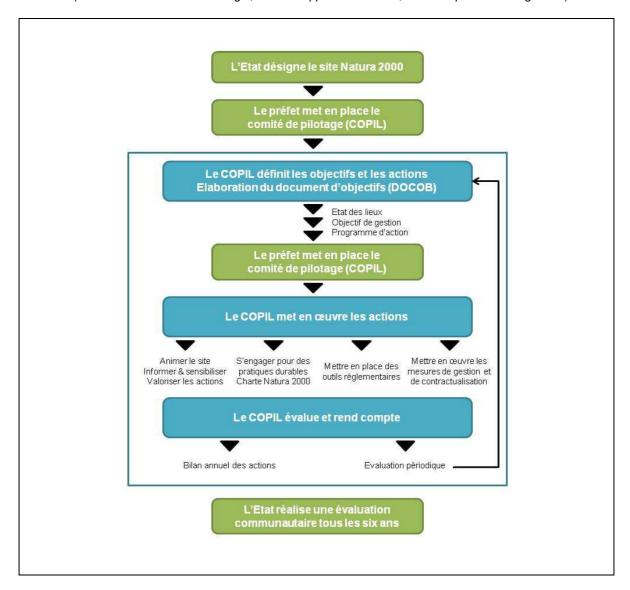
Figure 2 : Périmètre officiel du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »



I.C - Organisation opérationnelle de la démarche

Pour chaque site Natura 2000, un comité de pilotage (COPIL) est mis en place par le préfet. Regroupant l'ensemble des acteurs locaux, le COPIL est composé de services de l'Etat et d'établissements publics, de collectivités territoriales et de structures intercommunales ainsi que d'organismes socioprofessionnels et d'associations. Il a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider chaque étape nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du document d'objectifs (cf. Figure 3). La composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » a été arrêtée le 22 février 2011 et rassemble plus de 70 structures différentes (cf. Arrêté départemental du Gard n°2011053-0005).

Figure 3 : Schéma synthétique de l'organisation de la démarche Natura 2000 sur un site (Sources : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)



Afin d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB), le Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle a été désigné par le comité de pilotage comme structure opératrice. Elle a pour rôle de coordonner et d'animer la réalisation du DOCOB en concertation avec les acteurs du territoire concernés par le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean ».

II - Synthèse du diagnostic écologique

Afin de réaliser le diagnostic écologique du site Natura 2000, un premier travail de recherche bibliographique et d'interprétation de photos aériennes (orthophotoplan) a permis de mieux appréhender le territoire et d'organiser les inventaires de terrain (habitats naturels et espèces) qui ont eu lieu d'avril à septembre 2011. Cette partie synthétise les résultats et les analyses du diagnostic écologique réalisé par un groupement de bureaux d'études.

II.A - Caractéristiques physiques du site Natura 2000

II.A.1 - Géologie, topographie et pédologie

La vallée du Gardon de Saint-Jean est composée d'une alternance de crêtes aigües et de vallées, appelées respectivement « serres » et « valats ». Ce relief ainsi qu'une altitude pouvant varier entre 130 et 1165 mètres, conduisent à de fortes pentes (jusqu'à 40 %) et à des expositions climatiques très différentes influençant la végétation.

La zone d'étude est majoritairement en zone siliceuse (Cévennes schisteuses) avec un sous-sol composé de roches métamorphiques acides issues de la transformation de roches sédimentaires sous l'effet de changement de température ou de pression.

A l'inverse, les deux secteurs situés aux extrêmes nord-ouest et sud-est du site appartiennent aux Cévennes calcaires. Ces roches sédimentaires, issues de dépôts lacustres et continentaux, sont plus ou moins riches en carbonate leur conférant un caractère basique.

Le relief du territoire, la variété des roches et l'influence de l'eau ont constitué au fil des années une grande diversité de sols. Cependant, ces derniers sont généralement peu épais (moins de deux mètres de profondeur) et peu perméables renfermant de faibles réserves en eau.

II.A.2 - Climat et hydrologie

Le climat de la zone d'étude est essentiellement sous influence méditerranéenne (été chaud et sec, hiver frais et humide), à l'exception de la partie nord du site où l'influence montagnarde se traduit par des pluies importantes et des températures plus basses. La zone d'étude connaît un gradient nord-ouest/sud-est, à relier aux altitudes et aux expositions qui influencent à la fois la température et les précipitations. Ainsi le territoire est caractérisé par des variations thermiques brutales et des précipitations extrêmes, appelées « épisodes cévenols », qui entraînent des crues avec une montée des eaux rapide et conséquente.

Ces conditions climatiques ont des répercussions sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant constitué du Gardon de Saint-Jean (46 km de linéaire) et de nombreux affluents. Le Gardon de Saint-Jean présente de ce fait un régime typiquement pluvio-méditerranéen, marqué par un étiage sévère en été pouvant se traduire par des assecs importants et des crues très violentes notamment à l'automne. Les débits présentent donc une très forte amplitude.

La vallée du Gardon de Saint-Jean est un territoire diversifié ayant permis l'implantation de nombreux habitats naturels et espèces. Afin de s'adapter aux diverses contraintes naturelles de son environnement (relief, climat, hydrologie, etc.), les cévenols ont façonné le territoire notamment par la construction de terrasses agricoles et d'ouvrages hydrauliques qui influencent également les caractéristiques physiques et écologiques du site.

II.B - Les milieux alluviaux du site Natura 2000

II.B.1 - Les habitats d'intérêt communautaire liés au cours d'eau

Les milieux alluviaux concernent à la fois les cours d'eau et leurs bancs de graviers ainsi que les forêts alluviales situées sur les berges, aussi appelées « ripisylve ».



Ces habitats naturels sont fortement liés au fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau. Les crues permettent notamment un remaniement régulier des sédiments alluviaux favorisant la création de stations de renouvellement et de développement de ces habitats.

Les cortèges d'espèces spécifiques aux bancs de graviers nécessitent des crues violentes pour leur maintien (dissémination, rajeunissement). Les formations moins soumises aux crues sont colonisées par des essences arborées qui rehaussent le niveau du sol jusqu'à ce qu'une ripisylve s'installe plus durablement.

Habitats naturels d'intérêt communautaire MILIEUX ALLUVIAUX (*Habitat prioritaire)	Code N2000	Inscrit au FSD ⁰	Surface	Etat de conservation
Rivière alpine avec végétation ripicole ¹ ligneuse à <i>Salix eleagnos (saule drapé)</i>	3240.2			Moyen
Rivière permanente méditerranéenne du Paspalo-Agrostidion ² avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba (saule & peuplier)	3280.2		86 ha	Moyen
Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum (glaucière jaune)	3250.1	Х		Moyen
Forêts galeries à Salix alba (saule) et	92A0.7	Х	54 ha	Bon (amont)
Populus alba (peuplier)	92AU.1	^	54 Ha	Mauvais (aval)
* Forêts alluviales à Alnus glutinosa (aulne)	91E0.8*		163 ha	Bon (amont)
et Fraxinus excelsior (frêne)	31E0.0		103 Ha	Mauvais (aval)

Formulaire standard de données (FSD) = fiche d'identité du site / Végétation vivant sur le bord des cours d'eau ² Type d'association végétale lié à un milieu donné (ici bords de cours d'eau émergés en été)

Ces habitats, pouvant être dégradés par l'implantation d'activité humaine, subissent également une concurrence accrue de nombreuses espèces végétales invasives, fragilisant leur état de conservation sur le territoire. Les espèces invasives pour les ripisylves sont principalement l'ailante, le robinier, l'érable negundo et le févier d'Amérique. En ce qui concerne les bancs de graviers, ce sont la renouée du Japon, le buddléia, le raisin d'Amérique, la vignevierge et le topinambour qui concurrencent les espèces locales et qui peuvent ne plus être maîtrisables à l'heure actuelle sur certains secteurs.

II.B.2 - Les espèces d'intérêt communautaire liées au cours d'eau

Les espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux alluviaux sont issues de différents taxons et présentent des exigences biologiques variables. Cependant, l'ensemble de ces espèces animales dépendent du milieu aquatique et de la végétation de bord de rive. Ainsi elles sont sensibles, à un degré plus ou moins fort selon les espèces, au changement du fonctionnement hydraulique, à la dégradation de la qualité de l'eau mais aussi à la dégradation de la ripisylve et au développement des espèces invasives. Les prélèvements d'écrevisses à pieds blancs impactent également les populations déjà fragilisées sur le territoire.



TAXON ³	Espèces d'intérêt communautaire	Code N2000	Inscrit au FSD ⁰	Population	Etat de conservation
	Barbeau méridional Barbus meridionalis	1138	Х	Linéaire occupé 45 km	Moyen
POISSON	Blageon Telestes souffia	1131	X	Linéaire occupé 51 km	Moyen
FOISSON	Chabot Cottus gobio	1163	Х	nc (données, 2000)	Mauvais
	Toxostome Chondrostoma toxostoma	1126	Х	nc (1 station Thoiras)	Mauvais
CRUSTACE	Ecrevisse à pieds blancs Austropotamobius pallipes	1092	X	Linéaire occupé 30 km	Mauvais
	Cordulie splendide Macromia splendens	1036		Peu abondante	Bon
ODONATE (libellule)	Cordulie à corps fin Oxygastra curtisii	1041		Abondante	Bon
	Gomphe de Graslin Gomphus graslinii	1046		Peu abondante	Mauvais
MAMMIFERE	Castor d'Europe Castor fiber	1337	×	Abondante	Bon
IVIAIVIIVIIFERE	Loutre d'Europe Lutra lutra	1355		Abondante	Bon

³ Groupe d'organismes vivants qui descendent d'un même ancêtre et qui ont certains caractères communs

II.C - Les milieux terrestres du site Natura 2000

II.C.1 - Les habitats terrestres d'intérêt communautaire

Le territoire possède de très nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire, répartis au sein de divers milieux : forestiers, buissonnants, herbacés, rocheux et humides.



Les habitats forestiers d'intérêt communautaire représentent près de 60 % de la surface de la vallée et sont constitués de châtaigniers, de chênes ou de hêtres.

Au-delà du risque incendie et des problèmes sanitaires des différentes essences, la préservation en bon état de conservation de ces habitats est étroitement liée à la gestion forestière qui leur est appliquée. L'abandon des châtaigneraies conduit au dépérissement des arbres alors que des coupes trop fréquentes ne favorisent pas le renouvellement des yeuseraies et des hêtraies.

Habitats naturels d'intérêt communautaire MILIEUX FORESTIERS	Code N2000	Inscrit au FSD ⁰	Surface	Etat de conservation
Forêts à Castanea sativa (châtaignier)	9260	X	5909 ha	Moyen
Yeuseraie calcicole des Cévennes (chênes)	9340.4		1832 ha	Moyen
Yeuseraie acidiphile à Asplenium fougère d'âne (chênes)	9340.6		3730 ha	Moyen
Hêtraie acidiphile submontagnarde (hêtres)	9120.4		265 ha	Moyen
Hêtraie calcicole médio-européenne (hêtres)	9150.3		4 ha	Moyen

N.B.: La châtaigneraie est considérée d'intérêt communautaire lorsqu'elle s'associe à un cortège végétal méditerranéen, lié notamment à l'altitude et l'exposition de la station. Dans le cadre de l'étude, la châtaigneraie est classée d'intérêt communautaire lorsqu'elle est située en deçà de 600 mètres d'altitude et potentiellement entre 600 et 800 mètres. Un diagnostic devra donc être réalisé préalablement à toute signature de contrat.

Les landes, situées sur les crêtes (7 % de la surface), sont composées de différentes essences arbustives selon les habitats (genêt purgatif, genévrier commun, bruyères).

Potentiellement soumis à une colonisation de conifères (risque évalué à faible sur le site à l'heure actuelle) et à une fermeture des milieux, le maintien de ces habitats passe par une gestion durable par pâturage extensif et parfois par une réouverture du milieu par débroussaillage ou écobuage. Cette dernière pratique ne doit pas être trop fréquente au risque de favoriser le développement intempestif de la fougère aigle.



Habitats naturels d'intérêt communautaire LANDES ET FOURRES	Code N2000	Inscrit au FSD ⁰	Surface	Etat de conservation
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans (genêt purgatif)</i>	5120.1	Х	130 ha	Bon
Landes sèches européennes	4030.17 4030.13	Х	1150 ha	Bon
Fruticées ⁴ à <i>Juniperus communis</i> (genévrier commun)	5130.2		8 ha	Bon

⁴ Formation végétale composée d'arbustes ou d'arbrisseaux



Les milieux herbacés (3 % de la surface du site) sont consacrés à l'activité agricole du territoire, et particulièrement à l'élevage. Principalement développés sur des sols pauvres, ces habitats sont favorisés par une gestion extensive des parcelles qui se traduit selon les cas par une fauche tardive et/ou du pâturage extensif.

Ces habitats d'intérêt communautaire sont amenés à disparaître en cas d'abandon des parcelles entraînant leur embroussaillement, ou par intensification des pratiques sur ces dernières (semis, amendement, mise en culture).

Habitats naturels d'intérêt communautaire MILIEUX HERBACES (*Habitat prioritaire)	Code N2000	Inscrit au FSD ⁰	Surface	Etat de conservation
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510.7	Х	233 ha	Moyen
Pelouse siliceuse submontagnarde	6230.4		286 ha	Bon
* Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210*		36 ha	Bon

Les habitats rocheux (moins d'1 % de la surface du site) correspondent aux végétations qui se développent sur des falaises ou des dalles rocheuses.

Composés d'espèces pouvant s'adapter à une absence ou une faible quantité de sols, les formations végétales installées sur les falaises abruptes sont bien préservées.

Concernant les habitats des dalles rocheuses siliceuses possédant une végétation pionnière, leur état de conservation est bon sur le site. Un pâturage extensif favorise leur maintien en évitant l'embroussaillement des stations.



Habitats naturels d'intérêt communautaire MILIEUX ROCHEUX	Code N2000	Inscrit au FSD ⁰	Surface	Etat de conservation
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique ⁵	8220.14	Х	Répandu	Bon
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique ⁵	8210.10		Ponctuel	Bon
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ⁶ ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> ⁶	8230.4		4 ha	Bon

⁵ Végétation poussant sur de petites accumulations de terre dans des fissures de pentes rocheuses

⁶ Type d'association végétale lié à un milieu donné (ici dalles rocheuses calcaires et/ou siliceuses)



Divers milieux humides sont présents sur le territoire (moins d'un pourcent de la surface du site). Fortement liés à la qualité et aux écoulements variables de l'eau (période, débit), ces habitats naturels sont sensibles aux changements du régime hydrique mais également aux comblements des mares et aux destructions directes (fréquentation, travaux).

Certains habitats humides d'intérêt communautaire sont favorisés par le maintien des milieux ouverts par pâturage extensif ou par fauche des parcelles où les stations sont présentes.

Habitats naturels d'intérêt communautaire MILIEUX HUMIDES (*Habitat prioritaire)	Code N2000	Inscrit au FSD ⁰	Surface	Etat de conservation
Eaux oligo-mésotrophes ⁷ calcaires avec végétation benthique ⁸ à <i>Chara spp. (algues)</i>	3140.1		Ponctuel (3 stations)	Bon
Bas-marais neutro-alcalin	7230.1		Ponctuel (3 stations)	Bon
* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	7220.1*		Ponctuel (5 stations)	Bon
* Mares temporaires méditerranéennes	3170.1*		Ponctuel (~40 stations)	Moyen

Eaux faiblement à moyennement chargées en éléments nutritifs / 8 Végétation poussant dans le fond des mares

II.C.2 - Les espèces terrestres d'intérêt communautaire

Les espèces terrestres d'intérêt communautaire sont réparties dans deux principaux taxons : les coléoptères et les chiroptères (chauve-souris). Les effectifs de leur population respective n'ont pas pu être déterminés (pas d'inventaire spécifique ou manque de moyens).

Trois espèces de coléoptères sont présentes sur le territoire, ayant besoin de vieux feuillus (chênes et hêtres notamment) pour le développement de leurs larves se nourrissant de bois morts. Le maintien d'îlots d'arbres dépérissants leur est donc nécessaire.

En ce qui concerne les chauves-souris, huit espèces ont pu être dénombrées, évoluant dans des mosaïques d'habitats (milieux ouverts, forestiers et alluviaux). Elles hibernent généralement dans des cavités souterraines à l'exception du murin de Bechstein préférant les arbres creux pour hiberner et se reproduire. Certaines espèces utilisent également du bâti comme gîte estival de reproduction.



N.B.: D'autres espèces de chiroptère, notamment forestières, sont probablement présentes sur le site Natura 2000 mais n'ont pas pu être recensées en 2011.

⁹ Roche sédimentaire calcaire se formant par dépôt sur de la végétation au niveau de petites cascades d'eau

TAXON ³	Espèces d'intérêt communautaire	Code N2000	Inscrit au FSD ⁰	Population	Etat de conservation
COLEOPTERE	Grand capricorne Cerambyx cerdo	1088	Х	nc	ne
	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083		nc	ne
	* Rosalie des Alpes Rosalia alpina	1087*		nc	ne
CHIROPTERE (chauve-souris)	Barbastelle d'Europe Batbastella Barbastellus	1308	Х	nc	Bon
	Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	1303	X	nc	Bon
	Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	1304	Х	nc	Moyen
	Rhinolophe euryale Rhinolophus euryale	1305	X	nc	ne
	Minioptère de Schreibers Miniopterus Schreibersii	1310		nc	Moyen
	Murin à oreilles échancrées <i>Myoti</i> s e <i>marginatus</i>	1321		nc	Bon
	Murin de Capaccini Myotis capaccinii	1316		nc	nc.
	Murin de Bechstein Myotis bechsteinii	1323		nc	nc

II.D - Hiérarchisation des enjeux écologiques

La Vallée du Gardon de Saint-Jean présente une très grande diversité biologique avec 21 espèces d'intérêt communautaire recensées et 23 habitats d'intérêt communautaire, liés aux contextes climatique, géologique, topographique et hydrologique variés mais également humain du territoire. Les habitats couvrent plus de 80 % de la superficie du site Natura 2000. Riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, le territoire a donc une responsabilité toute particulière dans la préservation de cette biodiversité à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Dans le but de prioriser les actions de conservation à mener sur le territoire, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) a développé une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques (c'est-à-dire des différentes espèces et habitats d'intérêt communautaire). Cette méthode consiste à croiser la représentativité de l'espèce ou de l'habitat sur le site (effectif ou surface sur le site Natura 2000) par rapport à la région (effectif ou surface dans le Languedoc-Roussillon) avec sa note régionale. Cette dernière est déterminée par le CSRPN pour chaque espèce et habitat en prenant en compte son aire de répartition, son abondance, sa dynamique d'évolution, sa sensibilité à divers facteurs écologiques et la responsabilité du Languedoc-Roussillon pour l'espèce ou l'habitat donné (% aire de répartition abritée sur la région par rapport à l'aire de répartition européenne et/ou française).

Sur le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », la hiérarchisation des enjeux écologiques donnent les résultats présentés dans les tableaux ci-dessous. Par manque d'information sur les effectifs régionaux et/ou locaux de certaines espèces ou habitats présents sur le territoire, l'enjeu écologique concernant ces derniers est déterminé ou réajusté quand cela est possible à dire d'expert. C'est principalement le cas pour les espèces.

Figure 4 : Tableau de croisement pour déterminer et hiérarchiser les enjeux écologiques (Sources : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon)

Représentativité Note régionale régionale	1 point (0-2 %)	2 points (2-5 %)	3 points (5-10 %)	4 points (10-25 %)	5 points (25-50%)	6 points (50-100%)
8	9	10	11	12	13	14
7	8	9	10	11	12	13
6	7	8	9	10	11	12
5	6	7	8	9	10	11
4	5	6	7	8	9	10
3	4	5	6	7	8	9
2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7
Correspondance Note et Enjeu	Enjeu exceptionnel (12-14)	Enjeu très fort (9-11)	Enjeu fort (7-8)	Enjeu modéré (5-6)	Enjeu faible (2-4)	Indéterminé

Figure 5 : Hiérarchisation des enjeux écologiques concernant les espèces

Code N2000	Espèces d'intérêt communautaire	Note régionale (CSRPN)	Enjeu écologique
1092	Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)	6	Très fort
1138	Barbeau méridional (Barbus meridionalis)	7	Très fort
1126	Toxostome (Chondrostoma toxostoma)	6	Fort
1046	Gomphe de Graslin (Gomphus graslinii)	5	Fort
1036	Cordulie splendide (Macromia splendens)	6	Fort
1303	Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	4	Fort
1316	Murin de Capaccini (Myotis capaccinii)	6	Fort
1131	Blageon (<i>Telestes soufia)</i>	4	Modéré
1305	Rhinolophe euryale (Rhinolophus euryale)	4	Modéré
1304	Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	4	Modéré
1310	Minioptère de Schreibers (Miniopterus Schreibersii)	5	Modéré
1321	Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	3	Modéré
1308	Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)	4	Modéré
1323	Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)	4	Modéré
1041	Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)	5	Modéré
1088	Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)	4	Modéré
1087	* Rosalie des Alpes (Rosalia alpina)	5	Modéré
1337	Castor d'Europe (Castor fiber)	4	Modéré
1355	Loutre d'Europe (Lutra lutra)	3	Modéré
1083	Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	3	Faible
1163	Chabot (Cottus gobio)	4	Faible

Suite à cette hiérarchisation, il ressort que 33 % des espèces d'intérêt communautaire sont à enjeu fort à très fort sur le site de la vallée du Gardon de Saint-Jean. Cela concerne en particulier des espèces liées aux milieux alluviaux (poissons, odonates et écrevisse) ainsi que deux espèces de chauves-souris.

Figure 6 : Hiérarchisation des enjeux écologiques concernant les habitats naturels

Code N2000	Habitats d'intérêt communautaire	Note régionale (CSRPN)	Représentativité régionale	Enjeu écologique
92A0.7	Forêts galeries à <i>Salix alba (saule)</i> et <i>Populus alba (peuplier)</i>	7	4 (10-25%)	Très fort
91E0.8*	* Forêts alluviales à Alnus glutinosa (aulne) et Fraxinus excelsior (frêne)	5	6 (50-100%)	Très fort
3170.1*	*Mares temporaires méditerranéennes	7	4 (10-25%)	Très fort
9260	Forêts à Castanea sativa (châtaignier)	5	6 (50-100%)	Très fort
9150.3	Hêtraies calcicoles submontagnardes	4	6 (50-100%)	Très fort
3250.1	Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum (glaucière jaune)	4	4 (10-25%)	Fort
9340.4	Yeuseraies calcicoles des Cévennes (chênes)	4	5 (25-50%)	Fort (CSRPN Très Fort)
9340.6	Yeuseraies acidiphiles à Asplenium fougère d'âne (chênes)	4	5 (25-50%)	Fort (CSRPN Très Fort)
6510.7	Prairies maigres de fauche de basse altitude	5	2 (2-5%)	Fort
6210*	*Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	4	3 (5-10%)	Fort
8220.14	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	6	2 (2-5%)	Fort
8210.10	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	6	1 (0-2%)	Fort
3240.2	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos (saule drapé)	3	2 (2-5%)	Modéré
3280.2	Rivière permanente méditerranéenne du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba (saule & peuplier)	3	2 (2-5%)	Modéré
7230.1	Bas-marais neutro-alcalins	5	1 (0-2%)	Modéré
7220.1*	*Sources pétrifiantes avec formation de travertins	5	1 (0-2%)	Modéré
3140.1	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation à Chara <i>spp</i> .	4	1 (0-2%)	Modéré
9120.4	Hêtraies acidiphiles submontagnardes	4	2 (2-5%)	Modéré
6230.4	Pelouse siliceuse submontagnarde	4	1 (0-2%)	Modéré
5120.1	Formations montagnardes à Cytisus purgans (genêt purgatif)	4	2 (2-5%)	Modéré
4030.17 4030.13	Landes sèches européennes	3	3 (5-10%)	Modéré
8230.4*	*Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	4	1 (0-2%)	Modéré
5130.2	Fruticées à <i>Juniperus communis</i> (genévrier commun)	3	1 (0-2%)	Faible

Ainsi 52 % des habitats naturels d'intérêt communautaire sont classés comme enjeu écologique fort à très fort. Cela concerne notamment les suintements temporaires, la majorité des milieux forestiers et les ripisylves ainsi que certains milieux herbacés et les pentes rocheuses présentant une végétation spécifique, adaptée aux pentes abruptes.

III - Synthèse du diagnostic socio-économique

Afin de réaliser le diagnostic socio-économique du site Natura 2000, un travail bibliographique a été effectué ainsi que des entretiens avec les différents acteurs. L'organisation de groupes de relecture a permis d'affiner le diagnostic. Cette partie synthétise l'état des lieux et les analyses du diagnostic socio-économique réalisé par le Syndicat mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (SMPACV) avec l'appui de prestataires sur les volets agricoles et forestiers.

III.A - Eléments administratifs, humains et territoriaux

Treize communes regroupées au sein de trois communautés de communes et d'une communauté d'agglomération sont concernées par le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » (au moins 2% de la surface communale inclue dans le site). Elles comptent 5 265 habitants avec une augmentation de la population de l'ordre de 16 % entre 1975 et 2007. Cette population, inégalement répartie sur le territoire, présente une tendance vieillissante et se traduit en moyenne par une faible densité de population.

Sur le territoire de la vallée du Gardon de Saint-Jean, le foncier est très morcelé. La carte d'occupation du sol montre que les boisements sont majoritaires (83 %) alors que les milieux ouverts représentent 11 % et le tissu urbain 4 % de la superficie du site Natura 2000. Une évolution de l'occupation des sols vers l'urbanisation peut être observée autour des villages et des hameaux. La quasi totalité des communes possèdent un document d'urbanisme.

Différents équipements et infrastructures existent sur le territoire et certaines communes se sont organisées autour de divers syndicats afin de gérer communément des services tels que la gestion des déchets, la lutte contre les feux de forêt ou l'alimentation en eau potable.

Vingt-sept points de prélèvements pour l'alimentation en eau potable ont pu être recensés (volume prélevé annuel moyen 685 000 m³) ainsi qu'une dizaine à vocation agricole. Une quarantaine de béals ont également été répertoriés par le SMAGE des Gardons, montrant que les prélèvements sont généralement plus importants que besoins qui sont relativement faibles. Leur impact local peut être fort sur le cours d'eau en dépit d'un prélèvement net faible.

Neuf communes sur les treize possèdent une station d'épuration permettant un assainissement collectif sur une partie des habitations. Les équipements d'assainissement collectif sont vieillissants et des dysfonctionnements ont pu être constatés sur quatre d'entre elles. Concernant l'assainissement non collectif, la mise en place des Services public d'assainissement non collectif (SPANC) est en cours à divers degrés selon les collectivités.

La vallée du Gardon de Saint-Jean est concernée par différents risques naturels tels que les inondations, les incendies de forêt, les mouvements de terrain et les séismes. Afin de gérer ces divers risques, des plans de prévention sont prescrits et/ou en cours d'élaboration.

III.B - Activités socio-économiques exercées

III.B.1 - Activités agricoles



- ⇒ Exploitations agricoles : 103 exploitations agricoles recensées sur les treize communes du site Natura 2000 (données RGA, 2010) dont les deux tiers possèdent au moins deux ateliers de production.
- ⇒ <u>Surfaces agricoles</u>: 2745 ha de surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2010 dont 97 % dédiés à l'élevage. Les parcours boisés n'étant pas déclarés, cela conduit à une forte sous évaluation de la surface agricole.
- => <u>Evolution agricole</u>: Déprise agricole forte entre 1980 et 2000 mais retour à l'installation d'exploitations sur de faibles surfaces (maraîchage, arboriculture) depuis une dizaine d'années sur le territoire.

L'agriculture locale se caractérise par une diversification des ateliers agricoles bien que certaines exploitations se spécialisent, en productions végétales notamment. Le maraîchage et l'arboriculture sont les ateliers les plus fréquents, suivis par l'élevage qui valorise la majorité des surfaces agricoles mais aussi de nombreux parcours boisés. L'apiculture est également bien représentée, principalement comme activité de diversification. La pluriactivité est très forte chez les agriculteurs, l'agriculture n'étant pas leur activité principale pour environ la moitié d'entre eux.

Les pratiques agricoles peuvent être qualifiées d'extensives sur le territoire. Cependant, certaines productions végétales (maraîchage, prairie de fauche) demandent l'utilisation de produits phytosanitaires et/ou d'amendement et/ou d'irrigation pour obtenir un rendement suffisant mais cela ne concerne que de très faibles surfaces à l'échelle du site Natura 2000.

Synthèse des enjeux en matière d'activités agricoles

	POSITIF	NEGATIF		
	Atouts	Faiblesses		
PRESENT	 Pratiques extensives sur la quasitotalité du territoire agricole Des systèmes d'exploitation très diversifiés Bon fonctionnement de la vente directe sur le territoire Possibilité de transformation et valorisation des produits à proximité 	 Difficultés de l'accompagnement technique (spécialisation des conseillers) Indisponibilité des exploitants agricoles, souvent liée à leur pluriactivité Peu de foncier agricole et de pâturages disponibles Faible capacité à suivre les évolutions réglementaires Difficulté de transmission et de reprise des exploitations 		
	Opportunités	Menaces		
FUTUR	 Opportunités liées à la mise en place de la démarche Natura 2000 Animation et promotion de la valeur environnementale des productions Développement de produits à valeur ajoutée en circuit-court 	 Fermeture des milieux et concurrence du développement urbain Évolutions réglementaires (irrigation, mises aux normes) Concurrence accrue pour l'utilisation de la ressource en eau Difficulté de maintenir les ateliers communs d'abattage et de transformation 		

III.B.2 - Activités forestières



- ⇒ <u>Taux de boisement</u>: 90 % de la superficie du site Natura 2000 (d'après l'Inventaire forestier national de 2000)
- ⇒ Composition des boisements : 36% de châtaigniers, 17 % de chênes, 22 % de feuillus divers, 9 % de résineux et 16 % de maquis boisés et de boisements clairs.
- ⇒ Forêt publique : 1 905 ha (d'après les aménagements forestiers ONF)
- ⇒ Forêt privée : 11 716 ha (d'après les données cadastrales de 2009)

La forêt privée est majoritaire sur le territoire et seules 17 propriétés forestières bénéficient d'un document de gestion durable. La structure foncière étant très morcelée, des regroupements de propriétaires sont nécessaires et organisés pour réaliser des investissements et une gestion forestière collective. Les reboisements de résineux et de feuillus sont traités en futaie régulière afin de produire du bois d'œuvre et les taillis de chênes pour faire du bois de chauffage. Les problèmes sanitaires du châtaignier et le manque de débouchés de ces produits conduisent à une faible exploitation des châtaigneraies généralement abandonnées.

La forêt domaniale de la Vallée Borgne et la forêt communale des Plantiers gérées par l'Office national des forêts font l'objet d'aménagements forestiers validés en 2011. Ces derniers prévoient l'exploitation forestière, lorsqu'ils sont accessibles, des peuplements de résineux traités en futaies (bois d'œuvre) et des peuplements de feuillus traités en taillis (bois énergie) tout en tenant compte du rôle paysager et écologique de la forêt.

Synthèse des enjeux en matière d'activités forestières

	POSITIF	NEGATIF
PRESENT	Atouts	Faiblesses
	 Présence d'entreprises (travaux forestiers, exploitation, transformation) sur le département du Gard Appui technique par divers organismes 	 Trop faible valorisation des bois Problèmes d'accessibilité Morcellement des propriétés forestières Problèmes sanitaires
	Opportunités	Menaces
FUTUR	 Politiques favorables à certaines filières comme le bois-énergie Financement d'actions par Natura 2000 	Diminution des financements publics destinés à la sylviculture Changement climatique

III.B.3 - Activités touristiques



⇒ <u>Hébergements touristiques</u>: Environ 5 850 lits marchands répartis pour 78 % dans les 21 campings présents sur les communes du site Natura 2000. Les 22 % restants concernent des gîtes, des hôtels, des chambres d'hôte et des hébergements collectifs.

⇒ <u>Attraits touristiques</u>: Environnement et patrimoine préservés sur le territoire. L'existence de sites touristiques sur place ou à proximité ainsi que l'organisation d'évènements sont d'autres attraits pour le tourisme.

L'activité touristique fait partie intégrante de l'économie locale avec autant de lits touristiques potentiels que d'habitants sur le territoire. De plus, il existe en parallèle un nombre très important de résidences secondaires (environ 1600 d'après l'INSEE). Le tourisme est une activité saisonnière, principalement limitée à la période estivale (juillet/août). Ainsi la majorité des acteurs du tourisme sont pluriactifs sur le territoire.

Le tourisme vert reste majoritaire, s'appuyant sur un environnement préservé et une richesse patrimoniale naturelle et culturelle forte. Différents événements sont également organisés par les offices du tourisme ou des associations afin de maintenir une offre touristique en termes d'animation en plus des sites touristiques.

Synthèse des enjeux en matière d'activités touristiques

	POSITIF	NEGATIF
	Atouts	Faiblesses
PRESENT	 Politique publique en faveur du tourisme Environnement et patrimoine préservés Mise en place d'un site Internet de réservation en ligne 	Promotion à améliorer Diminution du pouvoir d'achat
	Opportunités	Menaces
FUTUR	Evolution de la demande de la clientèle pour des sites préservés	 Concurrence accrue de l'offre touristique en France et à l'étranger Exigences croissantes de la clientèle

III.B.4 - Activités de pleine nature



• Activités cynégétiques

Il y a 13 sociétés locales de chasse ainsi que 14 chasses privées sur les communes concernées par le site Natura 2000. La fermeture des milieux et l'instauration de mesures de gestion ont favorisé le développement du grand gibier.

Ainsi la chasse est principalement orientée vers le sanglier et le chevreuil avec une tradition locale d'utilisation de chiens courants. Aucun aménagement cynégétique n'est réalisé.



Activités halieutiques

Trois associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique détiennent des droits de pêche sur le territoire. La pression de pêche est moyenne et l'espèce la plus recherchée est la truite fario. Les AAPPMA mettent en place des

actions en faveur des espèces et des milieux aquatiques (réserves de pêche, nettoyage, sensibilisation). Elles effectuent également du repeuplement (alevinage, lâcher).



Randonnées

Il existe plusieurs sentiers de grandes randonnées qui traversent le site Natura 2000, ainsi que de nombreux sentiers balisés décrits dans divers topoquides. Ils permettent de découvrir le patrimoine naturel et culturel du territoire. Des randonnées thématiques sont également proposées par des associations ou des professionnels

et un festival de randonnée est organisé deux fois par an.



Loisirs aquatiques

La baignade est le loisir aquatique principal sur le territoire. Plus d'une vingtaine de points de baignade relativement fréquentés ont été recensés (dont deux surveillés). Le tronçon de cours d'eau entre Saumane et l'aval de L'Estrechure est interdit à la baignade pour cause de contamination bactériologique dont l'origine est inconnue. La randonnée aquatique et le canoë-kayak sont très occasionnellement pratiqués sur le site par des pros.



Loisirs motorisés

Trois courses automobiles sont organisées chaque année sur le territoire par des associations locales. Du trial est pratiqué, notamment sur Saint-Jean-du-Gard et un rassemblement de motos anciennes a lieu sur Saint-André-de-Valborgne.



Spéléologie

L'activité spéléologique est principalement exercée dans la partie calcaire du site Natura 2000 par deux clubs regroupant une vingtaine de pratiquants. Ce secteur présente de nombreuses cavités de plus ou moins grandes tailles.

Synthèse des enjeux en matière d'activités de pleine nature

	POSITIF	NEGATIF		
	Atouts	Faiblesses		
PRESENT	Réseau associatif développé et présence locales de professionnels	Diminution des aides financières aux associations (frais fonctionnement)		
	Opportunités	Menaces		
FUTUR	Maintien des milieux naturels propices aux activités de pleine nature	Diminution progressive du nombre d'adhérents pour certaines activités		

III.C - Enjeux socio-économiques du territoire

Les enjeux socio-économiques identifiés lors d'entretiens et de différentes réunions avec les acteurs du territoire s'inscrivent autour de deux grandes orientations à la fois complémentaires et parfois en opposition : le maintien des activités et d'un dynamisme territorial dans la vallée tant en préservant les ressources naturelles et en valorisant le patrimoine local.

- Maintenir et développer l'attractivité du territoire et la qualité de vie
- Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau
- Maintenir et développer les activités agricoles
- Maintenir et développer les activités sylvicoles
- Maintenir et développer un tourisme durable
- Préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel
- Prévenir et limiter les risques d'inondation et d'incendie de forêt
- Maintenir des activités durables de chasse et de pêche

Le développement durable de la vallée du Gardon de Saint-Jean va donc reposer sur la mise en cohérence des différents enjeux du territoire et la recherche de solutions adaptées dans ce contexte de vallée rurale cévenole.

IV - Analyse des interactions entre les activités humaines et les enjeux écologiques

Légende

Pratique favorable => Impact positif potentiel

Effet de	Urbanisme et équipement	Activités agricoles	Activités forestières	Activités touristiques	Activités cynégétiques	Activités halieutiques	Randonnée	Loisirs aquatiques	Loisirs motorisés (hors route)	Spéléologie
Habitats alluviaux	* <u>Urbanisation et</u> <u>aménagement</u> => dégradation habitat et modification régime hydraulique	* Implantation de prairie => dégradation habitat	* <u>Gestion des</u> <u>peuplements</u> => entretien ou dégradation (coupe à blanc favorise les espèces invasives)	* Implantation camping => dégradation habitat				* Piétinement => dégradation habitat * Retenue d'eau => modification régime hydraulique	* <u>Passage dans cours</u> <u>d'eau et abords</u> => dégradation habitat	
Habitats forestiers		* Pâturage du sous bois => entretien habitat * Castanéiculture => entretien châtaigneraie	* Gestion des peuplements => entretien ou dégradation selon travaux forestiers, régénération, maintien îlot de bois morts							
Habitats de landes		* Pâturage extensif => entretien habitat * Ecobuage => entretien ou dégradation habitat selon fréquence	* Plantation de conifère dessus ou à proximité => dégradation directe ou par colonisation							
Habitats herbacés	* <u>Urbanisation et</u> <u>aménagement</u> => dégradation habitat	* Gestion des parcelles => entretien ou dégradation selon amendement, semis, période de fauche		* Implantation camping => dégradation habitat	* <u>Gestion population</u> <u>sangliers</u> pouvant dégrader habitat				* Passage sur parcelle => dégradation habitat	
Habitats rupestres	* Aménagement routier => dégradation habitat									
Habitats humides	* <u>Urbanisation et</u> <u>aménagement</u> => dégradation habitat et modification régime hydraulique	* <u>Pâturage extensif</u> => entretien habitat			* <u>Gestion population</u> <u>sangliers</u> pouvant dégrader habitat		* <u>Piétinement</u> => dégradation habitat		* <u>Passage sur station</u> => dégradation habitat	
Espèces inféodées au cours d'eau	* Urbanisation et aménagement => dégradation habitat et modification régime hydraulique * Assainissement et utilisation d'intrants par collectivités ou particuliers => pollution potentielle des eaux selon gestion	* Implantation de prairie => dégradation habitat * Irrigation => modification débit étiage * Gestion effluent élevage et utilisation d'intrants => pollution potentielle des eaux selon gestion	* <u>Gestion des</u> peuplements alluviaux => entretien ou dégradation de la ripisylve	* <u>Implantation camping</u> => dégradation ripisylve		* Alevinage => risque de compétition, prédation et pathologie * Prélèvement écrevisse à pattes blanches => Fragilisation potentielle de population		* Piétinement => dérangement et dégradation habitat * Retenue d'eau => modification régime hydraulique	* <u>Passage dans cours</u> <u>d'eau et abords</u> => dérangement et dégradation habitat	
Espèces de chiroptère	* Restauration du bâti => maintien ou destruction gîte à chiroptère selon travaux * Urbanisation => dégradation ripisylve	* Maintien de milieux ouverts => mosaïques et lisières favorables * Implantation de prairie => dégradation ripisylve	* Gestion des peuplements forestiers => entretien ou dégradation (coupe à blanc, plantation mono spécifique conifères) des habitats d'espèces	* Implantation camping => dégradation ripisylve						* <u>Pratique dans</u> <u>cavités sensibles</u> => dérangement
Espèces de coléoptère			* Maintien d'îlots de bois morts ou dépérissants							

Pratique défavorable => Impact négatif potentiel

Pratique pouvant être positive ou négative selon sa mise en œuvre

CONCLUSION: Proposition d'objectifs de développement durable

Le Code de l'environnement dans son article R414-11 donne la définition suivante : « Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles, et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Etant donné les enjeux du territoire, quatre grands objectifs de développement durable sont proposés au vu de la démarche Natura 2000 et ces derniers sont déclinés en sous-objectifs.

PROPOSITION D'OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE Site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »							
	Préserver et restaurer les habitats, espèces et habitats d'espèce d'intérêt communautaire en lien avec les activités socio-économiques	Préserver et restaurer la ressource en eau et la fonctionnalité écologique des cours d'eau					
51.15		Maintenir et restaurer les habitats naturels forestiers et alluviaux d'intérêt communautaire					
PHE ⇒		Maintenir et restaurer les habitats naturels ouverts d'intérêt communautaire					
		Maintenir et restaurer les habitats d'espèces					
ACS ⇒	Améliorer les connaissances et assurer un suivi scientifique	Améliorer les connaissances écologiques					
		Assurer le suivi des habitats et des espèces					
ISV ⇒	Informer, sensibiliser et valoriser	Informer, sensibiliser et valoriser auprès de tous les publics					
AMO ⇒		Animer la mise en place d'actions					
	Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs	Mettre en cohérence les programmes publics et les projets locaux					
		Gérer la démarche d'animation Natura 2000					